Commune de
CRANS-MONTANA

Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana
Mardi 19 décembre 2023, 19h05
Salle polyvalente de Martelles à Chermignon-d'en-Bas

Membres de l'exécutif :
Nicolas Féraud, président
Laurent Bagnoud, conseiller
Rose-Marie Clavien, conseillère
Yvan Rion, conseiller
Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente
Kevin Barras, conseiller
Marielle Clivaz, conseillère

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences

M. Nicolas Féraud ouvre la séance, souhaite la bienvenue, remercie les personnes présentes et entretient brièvement sur la situation en relation avec la création de la Société des Parkings de Crans-Montana SA (SPCM) et le rachat des parkings de CMA.

Il constate que l'assemblée a été valablement convoquée, rappelle l'interdiction d'enregistrer les délibérations et lit les points de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023.
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire extraordinaire du 20 novembre 2023.
4. Approbation de la vente des parkings de la Commune de Crans-Montana à la Société des Parkings de Crans-Montana SA.
5. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2024.
6. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs à l'irrigation de Loc et de Corin.
7. Approbation de l'avenant au règlement sur la gestion des déchets concernant le fonctionnement des balances dans les déchetteries intercommunales.
8. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2024.
9. Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
10. Présentation de la planification financière 2025-2028.
11. Achat des parkings des remontées mécaniques par la Société des Parkings de Crans-Montana SA : information.
12. Sujets d'actualité et divers.

Sont nommés scrutateurs MM. Maurice Robyr, Gilles Berclaz, Christophe Rey et Jonathan Ianchello, lesquels constatent la présence de 218 citoyens.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023

La lecture du protocole n'étant pas demandée, les citoyens approuvent le procès-verbal avec 205 oui, aucun non et 4 abstentions.

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire extraordinaire du 20 novembre 2023

Mme Fabienne Berclaz remercie la Chancellerie pour la parfaite tenue du protocole et relève en page 4 que «*M. Nicolas Féraud confirme connaître très bien la situation et s'engage à soumettre à l'Assemblée primaire de décembre la proposition de rachat des parkings de CMA*». Elle constate que le point 11 de l'ordre du jour de la présente rencontre mentionne une information relative à l'achat des parkings des remontées mécaniques par la Société des Parkings de Crans-Montana SA. Le président confirme avoir dit cette phrase et souligne qu'il est évident que le Conseil prend des décisions dans le respect du cadre de ses compétences, sans obtenir l'aval de l'Assemblée primaire; cette compétence correspond au 5% des recettes brutes de CHF 87,8 mios soit environ CHF 4,3 mios.

La lecture du procès-verbal n'étant pas demandée, les citoyens l'approuvent avec 195 oui, 1 non et 11 abstentions.

4. Approbation de la vente des parkings de la Commune de Crans-Montana à la Société des Parkings de Crans-Montana SA

Le vote de l'Assemblée primaire du 20 novembre écoulé a permis la création de la Société des Parkings de Crans-Montana SA (SPCM) laquelle a été inscrite au Registre du commerce. Dès lors, la SPCM a été à même de participer aux transactions entre CMA SA et Vail Holdings Inc. et ainsi acquérir les parkings du Signal, Violettes et Aminona. Le prix d'achat net pour ces 700 places couvertes est de CHF 2'150'003.-- soit environ CHF 3'000.-- la place. Selon une expertise, les valeurs foncières s'élèvent à CHF 3,877 mios et il conviendra de prévoir des travaux pour environ CHF 10 mios.

Les craintes et demandes exprimées ont été entendues et les membres du Conseil communal (qui sont tous membres du Conseil d'administration de la société) ont apporté des précisions aux statuts comme suit :

- le Conseil d'administration est exclusivement composé de membres de l'exécutif communal,
- l'éventuelle vente d'actions doit préalablement être soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire,
- les actions sont placées sous séquestre auprès d'un notaire,
- si la SPCM devait faire une demande de cautionnement à la Commune, il est évident que l'Assemblée primaire sera appelée à se prononcer si les compétences du Conseil communal devaient être dépassées,
- le closing de la vente de CMA à Vail Holdings Inc. sera l'élément déclencheur du transfert des parkings de la Commune à la SPCM; si la vente devait ne pas se réaliser, ce transfert serait donc interrompu,
- comme le Conseil d'administration refuse de se donner décharge à lui-même pour éviter tout conflit d'intérêt, les modalités sont en cours d'analyse par les juristes pour que ce soit le Conseil communal qui puisse donner décharge à la société,
- les comptes et le rapport de l'organe de contrôle de la SPCM seront systématiquement présentés à l'Assemblée primaire.

Le Conseil communal propose de transférer les 550 places des parkings du Victoria, Stephani, Pontèt, Grand-Garage et Scandia dans la SPCM pour ainsi répondre à une logique de fonctionnement et de gestion. Cela permettrait aussi de ne pas geler les investissements futurs car la SPCM a sa propre autonomie financière. En effet, les parkings actuels doivent faire l'objet de travaux de rénovation; de plus et pour répondre aux besoins évalués par la commission intercommunale qui analyse les flux de circulation et transports de la région, 3 parkings devront être construits soit à l'Etang-Long, à la Moubra et aux Thermes.

Si la Commune doit prendre en charge les coûts de rénovation et de construction, cela freinera son programme d'investissements ces prochaines années alors que la SPCM peut procéder aux emprunts nécessaires.

M. Yvan Rion, conseiller communal responsable des finances, poursuit en expliquant que les cinq parkings précités dégagent un cash flow de CHF 418'000.-- (CHF 705'000.-- de revenus pour CHF 287'000.-- de charges). La valeur comptable s'élève à CHF 6'795'784.--. Il convient de rajouter à ce montant la valeur du terrain de l'Etang-Long de CHF 1,388 mios, ce qui amène le total des actifs transférés/acquis à CHF 8,184 mios.

Les valeurs vénales de CHF 23,175 mios, fondées sur le rendement net capitalisé des parkings, ont été déterminées par l'expert Philippe Voide du bureau d'ingénieurs AMV SA. Quant aux réserves latentes de CHF 14,991 mios, elles résultent de la différence entre les

valeurs comptables et les valeurs vénales. Le capital-actions est entièrement détenu par la Commune et la société est assujettie à la TVA.

L'acquisition des parkings par la SPCM interviendra à la valeur comptable, en franchise d'impôt, selon la décision du Service cantonal des contributions. Les actions et la créance liée demeurent dans le patrimoine administratif de la Commune. La créance de CHF 5,729 mios envers la Commune est rémunérée aux taux de 2,75%. Le capital imposable fiscalement est de CHF 2,455 mios. Finalement, il présente la planification 2024-2028, basée sur les chiffres de l'année 2022.

Q : Mme Céline Duc Clivaz félicite les membres du Conseil pour les négociations dans le cadre du dossier CMA et les remercie pour les belles retombées économiques et touristiques à venir. Elle salue le travail effectué sur les statuts cités initialement de lacunaires, l'entrée en vigueur du transfert lors du closing et apprécie que les comptes seront présentés chaque année à l'Assemblée primaire. Elle termine en indiquant que Le Centre va accepter la vente des parkings.

Q : Mme Ida Emmy Jeanne Sandoz constate que 10 mios seront investis dans le parking du Signal et demande ce qu'il en est pour ceux des Violettes et de l'Aminona.

R : Du fait qu'il est inutilisable et partiellement détruit, il est primordial pour la Commune de mettre aux normes de sécurité le parking du Signal. Le but est de terminer les travaux de rénovation pour qu'il soit mis à disposition pour l'hiver 2025. En ce qui concerne le parking des Violettes, CMA procèdera à des travaux de sécurité selon les promesses faites à la Fédération Internationale de Ski. Après 2027, l'objectif est d'avoir de nouvelles remontées mécaniques, un nouveau parking, un hôtel et une liaison avec la Lenk Adelboden. Quant au parking de l'Aminona, il se situe au milieu de la seconde phase du projet ALRV et la nouvelle ligne projetée. Si elle devait être réalisée, elle partirait depuis ce parking. A noter qu'ALRV et Vail Holdings Inc. se sont déjà rencontrés.

Q : M. Christian Mittaz demande si les différents points soulevés par M. Laurent Tschopp lors de l'assemblée extraordinaire de novembre ont été analysés car le protocole ne laisse pas ressortir ces éléments.

R : Il a été répondu à la plupart des interrogations de ce dernier. M. Yvan Rion précise qu'en ce qui concerne les droits de mutation de 1%, l'exonération a été demandée; quant à l'imposition de la société, elle aura assez d'autofinancement pour couvrir les investissements et amortissements. Il poursuit en indiquant avoir rencontré M. Laurent Tschopp et partagé avec lui tous les points et préoccupations et qu'un terrain d'entente a été trouvé.

Q : M. Jean Marie Bonvin interroge sur le parking de l'Aminona et souhaite connaître le rapport entre ce dernier et les constructions qui devraient être réalisées. Il demande si une analyse technique a été faite pour le parking du Signal et pourquoi il est fermé depuis 4 ans.

R : Le parking de l'Aminona est situé en plein milieu de la seconde phase d'ALRV qui a pour objectif de la commencer une fois la 1ère terminée. La Commune ne veut pas investir massivement dans un parking pour l'heure et attend la poursuite des travaux précités. Quant au parking du Signal, ce dernier est fermé depuis 2 ans plus d'1 mio de travaux ont été financés par la Commune; des audits ont bien entendu été demandés à des spécialistes.

Q : M. Pierre Noël Mittaz demande si la gratuité d'1,5 heures au parking du Pontèt à Chermignon va subsister et si cette gratuité sera étendue aux autres parkings communaux.

R : Une gratuité subsistera et une analyse d'uniformisation du temps sera faite avant d'être appliquée aux parkings communaux.

Q : M. Xavier Bestenheider félicite le Conseil et pense que la venue de Vail est une bonne nouvelle; il demande si dans les négociations le % d'actionnariat, qui est passé de 30% à 10%, a pesé dans la balance et eu une influence sur le prix des parkings.

R : Les négociations ont été compliquées et longues et cette dilution a clairement pesé dans la balance de négociation des parkings. A noter que la Commune a également fait valoir ses revendications.

Le président explique qu'en cas de non transfert des parkings à la société, ces derniers resteront en mains de la Commune qui devra annuellement s'acquitter des frais de gestion et d'entretien de la future entité que vont créer la Bourgeoisie de Chermignon, la Commune de Lens et la SPCM. A ces frais s'ajouteront la perte potentielle de la TVA.

Sur recommandation du Conseil, les citoyens approuvent la vente des parkings de la Commune à la Société des Parkings de Crans-Montana SA avec 198 oui, 0 non et 6 abstentions.

5. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2024

Le président rappelle que seule l'approbation du taux d'indexation de l'échelle des revenus est de la compétence de l'Assemblée. Il donne connaissance des décisions fiscales 2024 qui ont été approuvées par le Conseil communal et qui font partie intégrante du budget proposé.

Taux d'indexation de l'échelle des revenus	173 %
Coefficient d'impôt	1,15
Montant de l'impôt personnel	CHF 12.--
Intérêt rémunératoire	0,0 %
Impôt sur les chiens	CHF 160.--

Les citoyens approuvent les décisions fiscales applicables à l'exercice 2024 avec 207 oui, 0 non et aucune abstention.

6. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs à l'irrigation de Loc et de Corin

M. Laurent Bagnoud, conseiller communal responsable de l'environnement et énergies, présente le projet de réfection du réseau d'irrigation en commençant par son périmètre, les différents hectares (ha) et leurs zones; 163 ha sur 194 sont irrigués. Il commente l'apport de l'eau dans les réseaux, la nécessité d'un tel projet, l'adaptation des réservoirs de Loc et de Corin ainsi que les systèmes de filtration.

La variante du goutte-à-goutte, technique nécessitant d'être maîtrisée, a été retenue car elle permet :

- une économie d'eau de 30% à 40%,
- un contrôle précis de l'apport en eau,
- une économie d'énergie,
- la réduction des maladies et des mauvaises herbes,
- la réduction de l'érosion du sol,
- l'adaptabilité aux terrains en pente,
- la sécurité des installations (moins de pression),
- l'absence d'eau sur le feuillage,
- la réduction des coûts de réalisation du réseau,
- la réduction des coûts de maintenance,
- la tendance à nécessiter moins d'entretien,

- une diminution des perturbations pour les cultures sensibles,
- un subventionnement par le Canton et la Confédération,
- moins de dépendance aux conditions météorologiques comme le vent.

Les coûts, comprenant les réservoirs, prises d'eau, traitements, conduites, régulation, honoraires, TVA et divers et imprévus totalisent CHF 6'436'001.-- et sont répartis comme suit, soit CHF 39'485.--/ha (163 ha irrigués).

Confédération	CHF	1'972'034.00
Canton	CHF	2'246'924.00
Commune	CHF	561'731.00
Propriétaires (20%, env. 80ct/m2)	CHF	1'195'171.00
TVA	CHF	460'141.00
TOTAL	**CHF**	**6'436'001.00**

Les propriétaires devront aussi financer le coût d'équipement (CHF 1,50/m2).

En cas d'acceptation, une information sera faite en 2024 de même que l'enquête publique et les travaux de réalisation s'étaleraient sur 2025 et 2026. Sur la facture globale de CHF 6,5 mios, près de 90% seront subventionnés.

Q : M. Christian Mittaz demande à qui appartient l'eau.
R : La propriété de l'eau et en négociation avec les consortages car la Commune souhaite avoir la maîtrise de l'eau tant dans sa gestion que dans sa propriété et elle devrait en être propriétaire l'année prochaine.

Q : M. Jean Marie Bonvin relève que les chiffres présentés ne sont pas corrects mais adhère au système du goutte-à-goutte. Il encourage le Conseil à régler au préalable la problématique du coût réel qui incombera aux propriétaires en matière d'équipement, coût qu'il estime à CHF 1,50/m2.
R : Les calculs et charges présentés ont été réalisés par un bureau compétent. Pour rappel, le propriétaire devra débourser 80ct/m2 pour les infrastructures ainsi que CHF 1,50/m2 pour l'équipement.

Les citoyens approuvent la dépense et le crédit d'engagement de CHF 6,5 mios relatifs à l'irrigation de Loc et de Corin avec 205 oui, 0 non et aucune abstention.

7. Approbation de l'avenant au règlement sur la gestion des déchets concernant le fonctionnement des balances dans les déchetteries intercommunales

Mme Nicole Bonvin Clivaz, vice-présidente responsable du Domaine public, explique que seules les personnes en possession d'une carte pourront accéder aux déchetteries intercommunales des Fougirs et des Crêts. Cette dernière permettra de contrôler les entrées et ainsi éviter le tourisme des déchets. Elle rappelle que la loi oblige l'autofinancement de l'élimination des déchets, non atteint depuis des années, et que des balances ont été installées à ces deux endroits.

La taxe de base payée annuellement donne droit au dépôt de 1'000 kg par ménage/an. Tout dépassement sera facturé à raison de 20 ct/kg en sus de la taxe forfaitaire de CHF 10.--. Il est évident que les contrôles seront renforcés pour éviter les décharges sauvages.

Elle explique ensuite en détail la procédure et poursuit avec l'avenant proprement dit qui a pour buts de fixer les modalités de fonctionnement des balances de pesage et de régir les modalités de facturation des taxes relatives à l'utilisation de ces balances.

Sont également commentés tous les articles de cet avenant à savoir les généralités, les tarifs, le financement et taxes, la procédure, les dispositions pénales et moyens de droit ainsi que l'entrée en vigueur fixée au 1er janvier 2024.

Dévoilé cet été, le plan cantonal de gestion des déchets vise le zéro déchet et donc une réduction de ces derniers à la source selon la règle des R (refuser, réduire, réutiliser, revaloriser) et si vraiment cela n'est pas possible, jeter à la poubelle ou à la déchetterie.

Q : M. Marcel Berbier comprend que la carte est destinée aux personnes qui paient les impôts ou la taxe de séjour; il demande ce qu'il en est pour celles qui se rendront à la déchetterie sans carte et comment sera géré le flux des véhicules.

R : Seules les personnes au bénéfice d'une carte peuvent accéder aux déchetteries et il semblerait qu'elles ne s'y rendent pas quotidiennement. Un temps d'adaptation sera certes nécessaire et il est précisé que ce système de carte, inévitable, a fait ses preuves en plaine et qu'il fonctionne grâce aussi à la bonne volonté de chacun.

Q : Mme Ida Emmy Jeanne Sandoz relève que la carte est destinée aux propriétaires et demande ce qu'il en est pour les locataires. Elle souhaite savoir aussi s'il faut payer pour déposer le pet, le verre et le papier.

R : Certes, la carte peut être demandée par le propriétaire qui peut la transmettre à son locataire. Quant au PET, verre ou journaux, ils peuvent être déposés gratuitement dans les écopoints. Selon les statistiques, seuls 2% des valaisans amènent plus de 1'000 kg de matériaux dans les déchetteries.

Q : M. Jean Noël Mittaz a contacté l'entreprise Retripa qui lui a précisé qu'il y avait une marge de 10 kg; aussi il souhaite savoir si sur 115 kg de matériaux amenés, seuls 105 kg seront décomptés.

R : Dans l'impossibilité d'apporter une réponse précise à cette question, il est prié de se renseigner directement auprès des collaborateurs de la déchetterie.

Q : M. Maurice Rudin demande s'il est possible de déposer les souliers de ski à la déchetterie.

R : Cela n'est pas autorisé sauf si les différents matériaux devaient être dissociés comme les boucles en métal, la mousse et le plastique; il lui est recommandé de mettre ses chaussures de ski dans un sac taxé avant de les jeter dans un molok.

Q : M. Patrick Clivaz remercie le Conseil pour l'avenant et les explications découlant du Vue d'Ensemble reçu ce jour. Il constate que ce document a été approuvé par le Conseil communal en mars 2023 et demande pourquoi il n'est soumis que 9 mois plus tard. Il devra au préalable être homologué par le Conseil d'Etat pour être appliqué légalement alors que l'entrée en vigueur est prévu le 1er janvier 2024; finalement, il relève une coquille à savoir la date de la présente Assemblée primaire.

R : Le laps de temps entre l'acceptation par le Conseil et la présentation de ce jour provient du fait qu'il s'agit d'un règlement intercommunal concernant également les communes voisines de Lens et d'Icogne et surtout la manière de fournir les cartes aux bénéficiaires. Pour rappel, Crans-Montana a choisi d'envoyer les cartes aux personnes qui en font la demande. Quant aux balances, elles seront en fonction dès le 2 janvier 2024 pour une facturation du surplus en fin d'année; dans l'intervalle, l'avenant sera homologué.

Q : M. Cédric Vocat demande comment sont traités les immeubles en copropriété. Il souhaite savoir aussi s'il est possible de mettre sa carte sur un téléphone portable ou se présenter à la déchetterie avec une photo de ladite carte. Finalement, il demande en quoi consistent les CHF 10.-- de frais en sus des CHF 0,20/kg qui dépassent le dépôt de 1'000 kg.

R : Les PPE qui ne font pas appel à une société bénéficient d'une carte permettant de déposer 2'000 kg/an; de plus, chaque ménage bénéficie, sur demande, d'une carte permettant de déposer 1'000 kg/an. Si la conciergerie est assurée par une société, cette dernière paie chaque kg déposé à la déchetterie. L'accès à la déchetterie se fait, pour l'heure, uniquement sur présentation physique de la carte et l'idée du transfert sur un téléphone mobile est retenue. Quant aux CHF 10.--, ils correspondent aux frais de la facturation.

Q : Mme Ida Emmy Jeanne Sandoz questionne sur l'élimination du bunias d'orient et autres plantes envahissantes.

R : Des bennes spéciales ont été déposées dans les déchetteries à cet effet et une information sera faite prochainement pour le traitement de ces plantes en 2024.

Egalement soumis à leur Assemblée primaire, le président informe que les communes de Lens et Icogne ont déjà approuvé cet avenant. Ces cartes permettent de stopper le tourisme des déchets, de respecter le principe du pollueur payeur et d'apporter à la déchetterie 1'000 kg/an/ménage. Pour rappel, les entreprises paient dès le 1er kg déposé.

Les citoyens acceptent de voter en un seul bloc cet avenant. Ils approuvent l'avenant au règlement sur la gestion des déchets concernant le fonctionnement des balances dans les déchetteries intercommunales avec 200 oui, 1 non et 3 abstentions.

8. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2024

Le président relève que de 2017 à 2022, soit en 6 ans, quelque CHF 115,8 mios d'investissements ont été réalisés comme suit :

- Administration 4%
- Ordre et sécurité publique 1%
- Formation 1%
- Culture, loisirs et culte 19%
- Santé 5%
- Prévoyance sociale 7%
- Trafic 36%
- Protection et aménagement du territoire 24%
- Economie publique 3%

Pour la seule année 2023, il s'agit de CHF 20 mios.

Sur l'ensemble de la législature 2021-2024, les emplois plein temps sont passés de 79,75 à 92,25; ils sont détaillés par dicastère et les augmentations concernent principalement les services de la Sécurité publique et l'Environnement et énergies. Quant à la masse salariale (17,07% des charges totales), elle est en-dessous de celle des grandes communes de Sierre (18,11%, Sion (22,22%), Bagnes (21,55%), Martigny (23,52% et l'Etat du Valais (21,55%).

M. Yvan Rion poursuit avec le compte administratif (en CHF mios).

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Revenus	91.2	89.0	89.8
Charges yc amortissements	88.5	86.5	84.8
Excédent de revenus	**2.7**	**2.5**	**5.0**
Amortissements planifiés	15.5	16.1	12.7
Attribution aux fonds spéciaux	0.6	0.7	2.5
Prélèvement sur les fonds spéciaux	-1.9	-2.9	-1.2
Réévaluation prêts patrimoine admin.	0.0	0.0	0.0

Rééval. particip. du patrimoine admin.	0.0	0.0	0.0
Marge d'autofinancement	**16.9**	**16.4**	**19.0**
Investissements nets	36.4	38.2	23.7
Insuffisance de financement	**-19.5**	**-21.8**	**-4.7**

Il poursuit avec le compte de fonctionnement (en CHF mios)

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
CHARGES	**88.5**	**86.5**	**84.8**
Charges du personnel	10.8	10.6	9.8
Charges de biens et services	14.6	15.3	16.2
Amortissement du patrimoine admin.	14.2	15.4	11.7
Charges financières	2.1	2.4	2.5
Attrib. fonds & financements spéciaux	0.5	0.7	2.5
Imputations internes	0.5	0.5	2.0
Charges de transfert	45.8	41.6	40.1
REVENUS	**91.2**	**89.0**	**89.8**
Revenus fiscaux	71.9	70.8	70.4
Patentes et concessions	0.7	0.7	0.7
Taxes	11.1	8.7	9.6
Revenus divers	0.0	0.0	0.0
Revenus financiers	3.6	3.9	4.4
Prélèvements sur financements spéc.	1.9	3.0	1.2
Subventions	1.5	1.4	1.5
Imputations internes	0.5	0.5	2.0

La part de la Commune pour les Championnats du Monde de ski 2027 (sans compter les subventions attendues de la Confédération et du Canton) est la suivante :

Année	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**
CHF mios	7,277	8,033	3,677	1,139

Les investissements (en CHF mios) sont commentés par rubrique.

	Dépenses	Recettes
Administration générale	0.9	0.0
Ordre et sécurité publics	0.2	0.0
Formation	0.4	0.0
Culture, sports, loisirs, églises	10.4	0.0
Santé	4.1	0.0
Prévoyance sociale	1.4	0.0
Trafic et télécommunication	7.6	0.0
Protection de l'env. et aménagement du territ.	10.6	0.0
Economie publique	0.8	0.0
Finances et impôts	0.3	0.3
Total des investissements	**36.7**	**0.3**

Q : M. Serge Rey s'interroge sur la participation de CHF 30 mios en relation avec les Championnats du monde de ski 2027, montant avant les subventions fédérales et

cantonales. Il estime qu'il y a beaucoup d'incertitudes dans le budget ACCM qui impacte la Commune.

R : La situation la plus négative a été présentée en matière de subventions et elle correspond à celle qui est connue à ce jour. Sont mentionnés les montants bruts.

Q : Il constate que le montant alloué à la Police augmente de CHF 450'000.-- ou 25% alors que l'inflation est de 2% et que les charges des autres polices valaisannes n'ont augmenté que de 7 à 11%.

R : Pour combler le sous-effectif qui dure depuis 2-3 ans, 4 aspirants seront engagés et le montant précité correspond à leur formation et salaire. L'effectif dit normal sera à nouveau atteint.

Q : Il relève que l'Etat du Valais se débarrasse de ses milliers de km de routes cantonales en les cédant aux communes sous diverses conditions et souhaite savoir si Crans-Montana est impacté par cette décision. Il demande aussi si la Commune a des informations relatives aux investissements prévus dans la rénovation de la route entre Sierre et Corin.

R : La Commune n'est pas au courant de la vente de toutes ces routes et confirme avoir accepté de reprendre la partie cantonale de la route de Vermala, située entre deux tronçons communaux, qui devient ainsi entièrement communale. Quant à la route Sierre – Corin, elle sera refaite depuis le rond-point de l'hôpital et comprendra la couverture du ruisseau. D'autres travaux sont prévus sur la route de l'Aminona, au rond-point des Violettes, aux Briesses et à la sortie de Sierre pour améliorer la circulation dans l'optique des Championnats du monde de ski.

Q : Il demande si les probables plus-values sur les constructions en cours ont été provisionnées ou budgétisées et le cas échéant, pour quel montant.

R : Aucune plus-value n'est calculée du fait qu'il n'y a pas de gros travaux de construction à l'exception de ceux du home Le Christ-Roi. Il s'agit de CHF 28 mios de travaux dont CHF 7 mios de subventions acquises et confirmées par l'Etat. Du retard est constaté dans l'exécution des travaux; un montant supplémentaire a été décidé et alloué pour la pose des panneaux photovoltaïques en toiture.

Q : Il semblerait que la Commune va investir dans la nouvelle patinoire de Sierre à coup de plusieurs millions alors que rien n'apparaît dans le budget ni dans la planification financière.

R : En plus d'avoir des surfaces de glace, la Commune voit un intérêt sportif, économique et touristique à la réalisation de la patinoire de Sierre car la station pourra recevoir les équipes; cette synergie entre la plaine et la station est intéressante. Pour l'heure, aucune somme n'a été engagée; il s'agit d'un projet de volontariat et la dernière mouture sera présentée en début d'année 2024 aux trois communes du Haut-Plateau via l'ACCM.

Q : Il constate que l'aide financière de CHF 534'000.-- apportée à CMA ne figure pas dans le budget 2024 et demande s'il est raisonnable de penser que la Commune ne devra plus collaborer avec les remontées mécaniques.

R : Le groupe Vail Holdings Inc a décidé que l'aide de CHF 800'000.-- apportée par les communes n'était plus nécessaire.

Q : Il demande à quoi correspond la charge de CHF 620'000.-- relative à l'EMS le Christ-Roi car elle ne figure pas dans le budget 2023.

R : Tout comme les UAPE, les EMS rencontrent de grosses difficultés et les trois communes couvrent les CHF 5 mios de découvert. Les résidents sont catalogués selon leurs besoins en soins, raison pour laquelle il n'est pas aisé d'évaluer les contributions des assurances ni les charges du personnel dit médical ou de bien-être.

Le président entretient sur les investissements budgétés et ceux qui ont été réellement réalisés, ce qui représente une moyenne de CHF 20 mios environ par année de 2017 à 2022. Il souligne que la Commune dispose, au 1er décembre 2023, de liquidités pour plus de CHF 26,224 mios. Elles permettront largement de couvrir l'insuffisance de financement prévue en 2024 de CHF 19,546 mios, de même que la somme prévue pour le réseau

d'irrigation de Loc et de Corin. Il confirme que la Commune a remboursé CHF 5,5 mios de crédits bancaires.

Le budget 2024, qui prévoit au fonctionnement des charges de CHF 88'534'350.--, des revenus de CHF 91'223'600.--, une marge d'autofinancement de CHF 16'856'150.-- et, aux investissements des dépenses de CHF 36'742'800.--, des recettes de CHF 340'000.--, une insuffisance de financement de CHF 19'546'650.-- est accepté par l'Assemblée avec 207 oui, 0 non et aucune abstention.

9. Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire

Le président donne connaissance des compétences inaliénables 2024 qui sont calculées sur les recettes brutes des comptes 2022 de CHF 87'826'545.--. (en CHF).

Nouvelle dépense à caractère non obligatoire	(> 5 % *)	4'391'327.--
Nouvelle dépense annuelle et périodique non liée	(> 1 % *)	878'265.--
Emprunts liés à un nouvel investissement	(> 10 % *)	8'782'654.--
Emprunts pour le financement du fonctionnement	(> 25 % *)	21'956'636.--
Octroi de prêts, de cautionnements et de garanties	(> 5 % *)	4'391'327.--
Ventes, échanges, partages d'immeubles,...	(> 5 % *)	4'391'327.--

10. Présentation de la planification financière 2025-2028

M. Yvan Rion présente le tableau de la planification financière (en CHF mios)

	2024	2025	2026	2027	2028	**Totaux**
Investissements ordinaires	**16.7**	12.0	12.0	14.0	18.0	**72.7**
EMS intercommunal	**4.1**	3.9	0.0	0.0	0.0	**8.0**
Lac de Chermignon	**4.0**	1.2	0.0	0.0	0.0	**5.2**
Station potabilisation de Plans-Mayens	**0.1**	3.0	4.0	3.0	0.0	**10.1**
Surélévation UAPE Montana-Village	**0.0**	0.6	2.0	2.3	0.1	**5.0**
Surélévation UAPE Randogne	**0.0**	0.2	1.7	2.0	0.5	**4.4**
Agrandissement CS Randogne-Mollens	**0.1**	1.8	0.0	0.0	0.0	**1.9**
Irrigation Loc-Corin	**0.1**	3.1	3.3	0.0	0.0	**6.5**
Eau potable/usées Cordona	**0.0**	0.7	0.4	0.0	0.0	**1.1**
Station de potabilisation de Vermala	**0.0**	0.5	0.5	0.5	0.0	**1.5**
Carrefour de l'Etoile	**1.5**	1.5	0.2	0.0	0.0	**3.2**
Zone artisanale	**0.0**	0.5	2.0	1.5	0.0	**4.0**
Championnats du Monde 2027 (ACCM)	**7.3**	8.0	3.7	1.2	0.0	**20.2**
Investissements ACCM	**2.5**	2.0	3.0	3.0	5.0	**15.5**
Investissements totaux	**36.4**	**39.0**	**32.8**	**27.5**	**23.6**	**159.3**
Marge d'autofinancement	**16.9**	17.0	17.5	17.5	18.0	86.9
Insuffisance de financement	**-19.5**	**-22.0**	**-15.3**	**-10.0**	**-5.6**	**-72.4**

Il est remercié pour ses explications.

11. Achat des parkings des remontées mécaniques par la Société des Parkings de Crans-Montana SA : information

Le président explique qu'à la suite de la décision prise ce soir, tous les parkings vont se retrouver dans une seule et même société, en mains de la Commune de Crans-Montana. Pour rappel, les statuts de la Société des Parkings de Crans-Montana SA (SPCM) interdisent la vente des actions sans que l'Assemblée primaire soit consultée et personne d'autre que les membres du Conseil communal ne peuvent intégrer le Conseil d'administration.

La conclusion de la vente entre CMA et la SPCM aura lieu à la mi-février soit en même temps que la vente des remontées mécaniques à Vail Holdings Inc. puisque les deux transactions sont liées. Par la suite, la Commune de Lens, la Bourgeoisie de Chermignon et la SPCM vont créer une société de gestion, vraisemblablement sous forme d'association. Des travaux devront être entrepris dans les parkings de CMA et ceux qui sont déjà menés seront poursuivis. Les liquidités pour effectuer l'achat de CMA et financer les travaux ou dépenses de fonctionnement à venir seront assurées par les banques. Si un cautionnement devait dépasser les compétences du Conseil, la décision sera prise par l'Assemblée primaire. Un prêt de la Commune à la SPCM est imaginable.

En plus du fait que le rachat des parkings à CMA avait une forte incidence sur les négociations entre Vail Holdings Inc. et CMA, que nous avons la maîtrise de trois parkings et la maîtrise foncière de trois lieux stratégiques, d'autres avantages sont à retenir comme :

- la fin de la subvention d'exploitation de CHF 850'000.--,
- la fin du cautionnement pour la ligne du Signal de CHF 24,5 mios,
- la mise à zéro des compteurs avant la libération des actions, étant précisé que les litiges avec CMA concernent près de CHF 700'000.--.

A noter que la carte My Explorer Card, qui permet aux propriétaires de résidences secondaires d'obtenir des rabais en été, sera renégociée avec Vail Holdings Inc.

M. Yvan Rion poursuit en présentant le décompte de vente des parkings de CMA/CMAI :

Grand Signal	CHF	1.00
Barzettes/Violettes	CHF	3'000'000.00
Aminona (parcelle parking)	CHF	250'000.00
Aminona (DDP 1579)	CHF	1.00
Aminona (DDP 4112 + 4139 gare)	CHF	1.00
Prix de vente selon acte	**CHF**	**3'250'003.00**
Travaux de carbonatation et amiante	CHF	-1'100'000.00
Prix net de vente	**CHF**	**2'150'003.00**
Avances de trésorerie	CHF	-1'016'241.20
Entreprises à payer	CHF	-160'102.15
A verser à l'exécution	**CHF**	**973'659.65**

ainsi que le bilan qui totalise CHF 10,334 mios d'actifs et passifs.

Q : M. Patrick Clivaz demande si l'ouverture à l'année des installations est assurée, de même que les rabais actuellement accordés aux skis-clubs régionaux.

R : Rien ne devrait changer dans les 2 ans à venir en matière d'ouverture des installations; quant aux prix préférentiels, ils devront vraisemblablement être négociés.

12. Sujets d'actualité et divers

Le président ouvre la discussion dans les divers.

Q : M. Christian Mittaz souhaite avoir des informations sur la construction des Thermes et notamment sur la provenance de l'eau.

R : Le permis de construire est en force et le 2ème forage autorisé ne sera vraisemblablement pas réalisé. Ce projet a un constructeur, un exploitant et un nouveau partenaire financier et la Commune espère que le parking, d'ores et déjà validé, démarre au printemps prochain.

Q : M. Tarcis Ançay constate que plusieurs vignes sont malheureusement laissées à l'abandon et s'en inquiète. Il estime à 1'000 m2 les parcelles non vendangées car les

caves ferment trop tôt ou ne prennent plus le raisin. Il précise qu'un projet mûrit au Canton pour dynamiser et sauver le vignoble.

R : Un problème de réactivité est reconnu sauf à dire que la Commune n'est pas responsable de l'entretien des vignes des privés, raison pour laquelle elle souhaite réintégrer des gardes champêtres ou créer une brigade verte. Quant aux coteaux, ils sont plus difficiles à travailler; il conviendra donc de trouver des accords avec le Canton pour des remorcellements.

Q : Plusieurs arrêts du funiculaire ont été abandonnés, comme celui de Mollens, pour permettre un rapide déplacement entre Sierre et Crans-Montana. Est-il cependant possible de pouvoir bénéficier de 2 à 3 arrêts quotidiens facultatifs à Mollens.

R : Les Communes de Noble-Contrée et Crans-Montana sont prêtes à débourser CHF 150'000.-- pour réintroduire ces arrêts, étant précisé que la même somme doit être financée par le Canton pour autant que ce dernier l'estime nécessaire. Le Canton va lancer cette étude au printemps prochain. Quant à la Compagnie SMC, elle analyse la possibilité de s'arrêter 2x/jour à Mollens.

Q : Il questionne sur le futur de Crans-Montana, faisant référence à l'introduction d'un Conseil général en fonction des résultats de la votation cantonale de mars 2024.

R : Il convient effectivement d'attendre les résultats de ladite votation et des discussions auront lieu rapidement après cette date.

M. Nicolas Féraud clôt l'assemblée à 21h45, remercie chacun pour sa participation et invite toutes les personnes à partager le verre de l'amitié.

Le Président : La Secrétaire :

Nicolas Féraud Carine Vocat

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Crans-Montana, le 20 décembre 2023.